

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°47/2022

Séance Ordinaire du 7 juillet 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, STEPPE Virginie

Procurations : GHIRELLO Jean-Louis à HAMMOUDA Jeanine, ROUSSEAU Charline à DURAND Christophe, BRUNET François à CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie, POMPA Antoine à DARIO Alain

Absent : /

Date de la convocation :

30 juin 2022

OBJET : ENFEUS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2018 AUPRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.8 fonds de concours

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une aide financière au titre des fonds de concours 2018 auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine d'un montant de 6 206.66 euros pour l'opération « enfeus ».

Le plan de financement suivant est proposé :

Opération	Montant des Travaux H.T.	Autofinancement H.T.	Fonds de concours sollicité
Enfeus	12 413.33 €	6 206.67 €	6 206.67 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de solliciter une aide financière auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au titre des fonds de concours 2018 ;

APPROUVE à l'unanimité le plan de financement détaillé ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,

